

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Nom

Adresse

France

Procureur de la région de Samara

le 18 octobre 2017
Konstantin Nikolaevich Bukreev

ul.Krasnoarmeiskaia, 32

443030, Samara Region, Russie

Monsieur le Procureur,

Le 18 octobre, un tribunal siégeant à Samara doit entendre la cause de la militante des droits humains **Evdokia Romanova**, qui est poursuivie pour diffusion de « propagande homosexuelle ». La juge a décidé que l'audience aurait lieu à huis clos. Les poursuites engagées contre **Evdokia Romanova** découlent uniquement de l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression.

Les poursuites visant la militante des droits humains Evdokia Romanova, inculpée de « propagande homosexuelle », ont été engagées le 26 juillet 2017

En tant qu'Etat partie au *Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques* (PIDCP) et à la *Convention Européenne des Droits de l'Homme* (CEDH) la Russie se doit d'en respecter les dispositions.

Avec *Amnesty International*, je demande aux autorités :

- de mettre fin aux poursuites engagées contre Evdokia Romanova, car celles-ci sont liées uniquement à l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression ;
- d'abolir la « loi sur la propagande homosexuelle », car elle enfreint les obligations internationales de la Russie concernant le respect du droit à la liberté d'expression ;
- de respecter le droit à une audience publique, en vertu duquel l'accès du grand public et des médias aux salles d'audience doit être garanti.

En espérant que ma requête soit suivie d'effet, soyez assuré, Monsieur le Procureur, de mon engagement pour la cause des Droits Humains.



Nom

Adresse

France

Prosecutor general **Yuriy Yakovlevich Chaika**
le 18 octobre 2017
Prosecutor General's Office
ul. B. Dmitrovka, d.15a
125993 Moscow GSP- 3
Fédération de Russie

Monsieur le Procureur général,

Le 18 octobre, un tribunal siégeant à Samara doit entendre la cause de la militante des droits humains **Evdokia Romanova**, qui est poursuivie pour diffusion de « propagande homosexuelle ». La juge a décidé que l'audience aurait lieu à huis clos. Les poursuites engagées contre **Evdokia Romanova** découlent uniquement de l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression.

Les poursuites visant la militante des droits humains Evdokia Romanova, inculpée de « propagande homosexuelle », ont été engagées le 26 juillet 2017

En tant qu'Etat partie au *Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques* (PIDCP) et à la *Convention Européenne des Droits de l'Homme* (CEDH) la Russie se doit d'en respecter les dispositions.

Avec *Amnesty International*, je demande aux autorités :

- de mettre fin aux poursuites engagées contre Evdokia Romanova, car celles-ci sont liées uniquement à l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression ;
- d'abolir la « loi sur la propagande homosexuelle », car elle enfreint les obligations internationales de la Russie concernant le respect du droit à la liberté d'expression ;
- de respecter le droit à une audience publique, en vertu duquel l'accès du grand public et des médias aux salles d'audience doit être garanti.

En espérant que ma requête soit suivie d'effet, soyez assuré, Monsieur le Procureur Général, de mon engagement pour la cause des Droits Humains.



Nom

Adresse

France

Human rights ombudsman of the Russian federation

le 18 octobre 2017
Tatiana Nikolaevna Moskalkova

ul. Miasnitskaia 47

107084 Moscow

Fédération de Russie

Courriel : Ombudsman.Samara@yandex.ru

COPIE POUR INFORMATION : *Ci-dessous Lettre adressée au Procureur général Yuriy Yakovlevich Chaika et à l'identique au Procureur de la région de Samara, Konstantin Nikolaevich Bukreev.*

Monsieur le Procureur général,

Le 18 octobre, un tribunal siégeant à Samara doit entendre la cause de la militante des droits humains **Evdokia Romanova**, qui est poursuivie pour diffusion de « propagande homosexuelle ». La juge a décidé que l'audience aurait lieu à huis clos. Les poursuites engagées contre **Evdokia Romanova** découlent uniquement de l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression.

Les poursuites visant la militante des droits humains Evdokia Romanova, inculpée de « propagande homosexuelle », ont été engagées le 26 juillet 2017

En tant qu'Etat partie au *Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques* (PIDCP) et à la *Convention Européenne des Droits de l'Homme* (CEDH) la Russie se doit d'en respecter les dispositions.

Avec Amnesty International, je demande aux autorités :

- de mettre fin aux poursuites engagées contre Evdokia Romanova, car celles-ci sont liées uniquement à l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression ;
- d'abolir la « loi sur la propagande homosexuelle », car elle enfreint les obligations internationales de la Russie concernant le respect du droit à la liberté d'expression ;
- de respecter le droit à une audience publique, en vertu duquel l'accès du grand public et des médias aux salles d'audience doit être garanti.

En espérant que ma requête soit suivie d'effet, soyez assuré, Monsieur le Procureur Général, de mon engagement pour la cause des Droits Humains.

Ambassade de la Fédération de Russie

Courriel : ambrus@wanadoo.fr ambrusfrance@mid.ru

Objet : **Evdokia Romanova**

A l'attention de Monsieur l'Ambassadeur,

Copie pour information de la lettre adressée au Procureur général **Yuriy Yakovlevich Chaika** et à l'identique au Procureur de la région de Samara, **Konstantin Nikolaevich Bukreev**

Monsieur le Procureur général,

Le 18 octobre, un tribunal siégeant à Samara doit entendre la cause de la militante des droits humains **Evdokia Romanova**, qui est poursuivie pour diffusion de « propagande homosexuelle ». La juge a décidé que l'audience aurait lieu à huis clos. Les poursuites engagées contre **Evdokia Romanova** découlent uniquement de l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression.

Les poursuites visant la militante des droits humains Evdokia Romanova, inculpée de « propagande homosexuelle », ont été engagées le 26 juillet 2017

En tant qu'Etat partie au *Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques* (PIDCP) et à la *Convention Européenne des Droits de l'Homme* (CEDH) la Russie se doit d'en respecter les dispositions.

Avec *Amnesty International*, je demande aux autorités :

- de mettre fin aux poursuites engagées contre Evdokia Romanova, car celles-ci sont liées uniquement à l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression ;
- d'abolir la « loi sur la propagande homosexuelle », car elle enfreint les obligations internationales de la Russie concernant le respect du droit à la liberté d'expression ;
- de respecter le droit à une audience publique, en vertu duquel l'accès du grand public et des médias aux salles d'audience doit être garanti.

En espérant que ma requête soit suivie d'effet, soyez assuré, Monsieur le Procureur Général, de mon engagement pour la cause des Droits Humains.